

Bruxelles, le 8 juin 2026  
(OR. en)

10323/26

**LIMITE**

**COPS 341**  
**POLMIL 231**  
**CFSP/PESC 869**  
**CSDP/PSDC 368**  
**INDEF 116**  
**HYBRID 74**  
**DISINFO 50**  
**CYBER 277**  
**IPCR 56**  
**PROCIV 120**  
**CSC 393**

**NOTE DE TRANSMISSION**

---

Origine:	Service européen pour l'action extérieure (SEAE)
Destinataire:	délégations
Objet:	Onzième rapport d'étape sur les suites données aux propositions communes entérinées le 6 décembre 2016 et le 5 décembre 2017 par le Conseil de l'Union européenne et le Conseil de l'Atlantique Nord

---

Les délégations trouveront ci-joint le document EEAS(2026) 636.

p.j.: EEAS(2026) 636

**SERVICE EUROPÉEN POUR L'ACTION EXTÉRIEURE**

Paix, partenariats et gestion de crise

**Document de travail du Service européen pour l'action extérieure****du 04/06/2026**

<b>Référence SEAE</b>	<b>EEAS(2026) 636</b>
<b>Destinataire</b>	Comité politique et de sécurité (COPS)
<b>Intitulé / Objet</b>	Onzième rapport d'étape sur les suites données aux propositions communes entérinées le 6 décembre 2016 et le 5 décembre 2017 par le Conseil de l'Union européenne et le Conseil de l'Atlantique Nord
<b>Référence du document antérieur</b>	EEAS(2025) 528

## **Onzième rapport d'étape sur les suites données aux propositions communes entérinées le 6 décembre 2016 et le 5 décembre 2017 par le Conseil de l'Union européenne et le Conseil de l'Atlantique Nord**

L'Union européenne (UE) et l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) continuent de faire face ensemble aux menaces complexes, multidimensionnelles et interdépendantes qui pèsent sur la stabilité de la zone euro-atlantique, dans un monde de plus en plus dangereux. Dans ce contexte, elles demeurent résolues à œuvrer pour la préservation de la paix et de la sécurité internationales ainsi que de l'ordre international fondé sur des règles, dans le respect des dispositions de la charte des Nations unies.

Au cours de l'année écoulée, l'OTAN comme l'UE ont pris des décisions de portée historique qui doivent conduire à un net accroissement des budgets de défense, du niveau de préparation en matière de défense et de la production industrielle de défense. Ainsi, au sommet de La Haye, les pays de l'Alliance se sont engagés à porter la part du PIB consacrée à la défense à 5 % d'ici à 2035, tandis que l'UE a lancé plusieurs grandes initiatives de défense, notamment le plan "ReArm Europe", qui comprend l'instrument "Agir pour la sécurité de l'Europe" (SAFE), et la feuille de route pour la préparation de la défense à l'horizon 2030, dans le cadre de laquelle des investissements sans précédent sont prévus dans la défense européenne. Il s'agit d'une évolution cruciale qui permet aux Européens de renforcer leur contribution à la sécurité transatlantique, qui concourt directement à ce que les États appartenant aux deux organisations remplissent les engagements pris dans le cadre de l'OTAN, et qui met les pays européens en capacité de prendre davantage en main leur sécurité et leur défense.

La Russie, qui poursuit sa guerre d'agression contre l'Ukraine, lancée en toute illégalité et en l'absence de provocation, demeure une menace pour la sécurité euro-atlantique sur le long terme. Il reste indispensable que l'OTAN et l'UE se coordonnent étroitement pour ce qui est de la réponse à apporter à cette menace et du soutien à l'Ukraine. Les deux organisations et leurs membres fournissent l'essentiel de ce soutien, dans le domaine militaire comme sur les plans financier, énergétique et humanitaire, ce qui en fait les premiers contributeurs au niveau mondial.

Le présent document est le onzième d'une série de rapports consacrés à la mise en œuvre des 74 propositions communes que le Conseil de l'UE et le Conseil de l'Atlantique Nord ont entérinées, chacun en parallèle, en 2016 et 2017. Il revient sur les progrès substantiels et soutenus qui ont été réalisés entre juin 2025 et mai 2026 dans le cadre du dialogue et de la coopération entre l'UE et l'OTAN. Il présente les résultats concrets obtenus dans les différents domaines de la coopération, tels que définis dans les déclarations conjointes adoptées en 2016, 2018 et 2023, parmi lesquels le dialogue politique, le développement des capacités critiques qui font défaut, la coopération civilo-militaire, les nouvelles technologies, la résilience, le renforcement des capacités de production industrielle de défense, l'espace, et la dissuasion face aux menaces, conventionnelles ou non.

### **Dialogue politique**

Le dialogue politique entre l'UE et l'OTAN s'est intensifié sous l'impulsion des dirigeants des deux organisations, qui restent déterminés, de manière claire et constante, à approfondir les interactions, à œuvrer à une meilleure compréhension mutuelle et à faire progresser la coopération pratique, et ce dans tous les volets du partenariat stratégique.

Les contacts bilatéraux réguliers entre le secrétaire général de l'OTAN et ses interlocuteurs de l'UE –

président du Conseil européen, présidentes de la Commission européenne et du Parlement européen, et haute représentante de l'UE – témoignent de cette volonté, tout comme la présence du président du Conseil européen et de la présidente de la Commission européenne au sommet de l'OTAN qui s'est tenu à La Haye. Le soutien à l'Ukraine est resté un axe central de la coopération UE-OTAN. Les participations de l'UE, par l'intermédiaire de sa haute représentante et de l'un des secrétaires généraux adjoints du Service européen pour l'action extérieure (SEAE), et de l'OTAN, par l'intermédiaire de son secrétaire général et de sa secrétaire générale déléguée, aux réunions des ministres des affaires étrangères et des ministres de la défense de l'autre organisation ont encore mis en exergue l'importance stratégique que revêt ce soutien pour l'une comme pour l'autre.

Le secrétaire général de l'OTAN s'est exprimé à plusieurs reprises sur les priorités de l'Alliance et sur la coopération avec l'UE en matière de sécurité et de défense européennes: il a ainsi pris la parole devant le Parlement européen, devant le collège des commissaires et devant les ambassadeurs de l'UE, lors de leur conférence annuelle. Il est aussi intervenu devant le Comité des représentants permanents des gouvernements des États membres de l'UE (Coreper II).

Il y a par ailleurs eu des interactions étroites et fréquentes entre différents hauts responsables de l'UE et de l'OTAN, notamment la secrétaire générale déléguée et les secrétaires généraux adjoints de l'OTAN, la secrétaire générale, les secrétaires généraux adjoints et les directeurs généraux du SEAE, le secrétaire général adjoint et les directeurs généraux de la Commission européenne, ainsi que le directeur de l'Agence européenne de défense (AED).

Les réunions conjointes du Comité politique et de sécurité (COPS) et du Conseil de l'Atlantique Nord ont été l'occasion d'échanges directs entre les États membres de l'UE et les pays de l'OTAN. Au cours de la période considérée, trois réunions de ce type ont eu lieu: une réunion formelle, consacrée à l'opération Althea (septembre), et deux réunions informelles, portant pour l'une sur la mobilité militaire (décembre) et pour l'autre sur le soutien à l'Ukraine (avril).

Afin de tenir l'OTAN informée, en toute transparence, des initiatives de défense mises en œuvre par l'UE, le commissaire à la défense et à l'espace a fait le point devant le Conseil de l'Atlantique Nord sur les travaux relatifs à la préparation de l'UE en matière de défense (novembre). S'agissant de la sécurité énergétique, un enjeu de plus en plus important pour les deux organisations, le commissaire à l'énergie a participé à la réunion annuelle du Conseil de l'Atlantique Nord consacrée à ce thème, tandis que la secrétaire générale déléguée de l'OTAN a pris part à une réunion du Conseil "Transports, télécommunications et énergie" (décembre). En outre, la secrétaire générale et l'un des secrétaires généraux adjoints du SEAE ont présenté au Conseil de l'Atlantique Nord les priorités de l'UE en matière de politique étrangère et de sécurité, notamment en ce qui concerne les mesures en soutien à l'Ukraine (janvier).

Par ailleurs, des hauts responsables des deux organisations ont participé régulièrement aux réunions des directeurs des politiques de sécurité et des directeurs des politiques de défense tenues de part et d'autre, et des représentants de chaque organisation ont fait des exposés devant des comités et groupes de travail de l'autre (notamment le COPS et le comité directeur de l'AED, côté UE, et le Comité des représentants permanents adjoints et la Conférence des directeurs nationaux des armements, côté OTAN).

Depuis la signature, à Varsovie, de la déclaration conjointe de 2016, plus de 340 exposés ont été faits par l'UE et l'OTAN devant différents comités et groupes de travail de l'autre. La coopération UE-OTAN s'est donc régulièrement invitée dans les travaux de ces organes de réflexion, dans l'intérêt de l'ensemble des pays de l'Alliance et des États membres de l'UE. Du reste, l'OTAN et l'UE ont, selon l'usage établi, invité des États membres de l'UE ne faisant pas partie de l'Alliance, pour la première, et des pays de l'Alliance ne faisant pas partie de l'UE, pour la seconde, à participer à des réunions informelles de haut niveau.

Les cadres de dialogue structuré, au nombre de sept (résilience, mobilité militaire, incidences du changement climatique sur la sécurité et la défense, technologies émergentes et de rupture, espace, cyber, industrie de la défense), demeurent un moteur de la coopération, car ils donnent lieu à des échanges réguliers entre experts. Les échanges se sont aussi poursuivis dans le cadre des entretiens de travail relatifs aux menaces hybrides, à la sûreté maritime, aux opérations et au renforcement des capacités des partenaires, ainsi qu'au travers du mécanisme de coordination consacré à l'Ukraine.

Le groupe directeur OTAN-UE, qui pilote et supervise la coopération interservices, s'est réuni plus fréquemment. Il a veillé à ce que les initiatives qu'il a été convenu de mettre en place fassent l'objet d'un suivi adéquat.

Les services de l'UE et de l'OTAN ont également continué d'avoir des échanges suivis sur les questions relevant de la thématique "femmes, paix et sécurité". Ils se sont fait part des priorités de leurs organisations respectives, ont réfléchi aux possibilités de synergies et ont échangé des bonnes pratiques. Les interactions bilatérales entre hauts responsables se sont aussi poursuivies, et les services des deux organisations ont continué d'avoir des contacts à l'occasion d'événements internationaux portant sur ces questions. Enfin, dans la perspective d'un renforcement de la coopération au niveau militaire, les échanges entre la conseillère pour les questions de genre de l'état-major militaire international (EMI), côté OTAN, et son homologue chargée de la coordination horizontale à l'état-major de l'UE (EMUE) se sont poursuivis, et chacune a participé à la conférence annuelle tenue par l'autre organisation.

### **Lutte contre les menaces hybrides et réponse aux autres défis communs**

L'UE et l'OTAN ont encore intensifié leur coopération dans la lutte contre les menaces hybrides: elles se sont employées à mettre en œuvre leurs stratégies respectives en la matière en veillant à la complémentarité des activités réalisées à l'appui de leurs membres et leurs partenaires respectifs, notamment celles de leurs équipes d'intervention rapide. Elles se sont mieux coordonnées pour assurer la cohérence de leur action, notamment dans le domaine de la communication stratégique.

Par ailleurs, le sixième séminaire de haut niveau du centre d'excellence européen pour la lutte contre les menaces hybrides a consacré une partie de son programme au rapprochement entre auteurs de menaces hybrides et à la réponse de la communauté euro-atlantique.

#### *Résilience*

Les chantiers de la résilience et de la préparation demeurent ceux dans lesquels la coopération qui s'exerce entre l'OTAN et l'UE est la plus productive et concrète. Grâce à leur dialogue structuré sur la résilience, les deux organisations ont synchronisé les travaux qu'elles mènent dans ce domaine (travaux relevant de la stratégie pour une union de la préparation, côté UE), se rendant ainsi mieux à même de protéger la population et de mobiliser davantage le secteur civil au service des forces armées. Concrètement, l'OTAN a revu ses exigences de base en tenant compte des travaux menés par l'UE sur ses exigences minimales en matière de préparation, et l'UE a fait de même de son côté. Les différents ateliers, exercices et discussions fondées sur des scénarios leur ont été très utiles pour se faire une idée plus précise de leurs initiatives respectives, et notamment pour comprendre en quoi les activités réalisées par l'UE en matière de préparation contribuaient au renforcement de la mission de dissuasion et de défense de l'OTAN et pour savoir ce que l'une et l'autre faisaient en ce qui concerne l'évacuation médicale et la protection des infrastructures critiques.

La coopération civilo-militaire a progressé dans un certain nombre de domaines. Sur la question de l'énergie, par exemple, la coopération a porté en particulier sur la disponibilité de carburants liquides à des fins militaires, notamment à l'occasion d'une table ronde de haut niveau UE-OTAN avec des représentants du secteur, consacrée aux activités hybrides menaçant la sécurité énergétique et l'approvisionnement en carburant en période de crise. Dans le domaine médical, les travaux sur les

fournitures, les chaînes d'approvisionnement en matériel, les contre-mesures et la préparation en matière de sécurité sanitaire ont amené l'OTAN à communiquer son plan d'action aux services de l'UE, qui s'en sont inspirés pour travailler sur la question, notamment dans le cadre de la stratégie en matière de contre-mesures médicales. La protection des civils dans un contexte de conflit a quant à elle fait l'objet de discussions trilatérales entre l'OTAN, l'UE et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

Les deux organisations ont poursuivi leur coopération systématique au sujet des infrastructures maritimes et sous-marines critiques, notamment par des échanges réguliers, la participation de l'UE aux réunions du réseau OTAN d'échange d'informations sur les infrastructures sous-marines critiques et la contribution de l'OTAN à la mise en œuvre du plan d'action de l'UE sur la sécurité des câbles.

Les atouts de la coopération OTAN-UE sur la résilience ont été un thème de discussion récurrent lors de rencontres de haut niveau organisées par l'OTAN, comme le séminaire sur la coopération public-privé et la conférence sur les plans civils, ou par l'UE, comme la conférence consacrée à la préparation de l'Union.

### *Incidences du changement climatique sur la sécurité et la défense*

Dans le cadre du dialogue structuré concernant les incidences du changement climatique sur la sécurité et la défense, une série de débats ont été organisés au niveau des experts sur différentes thématiques, à savoir la prise en compte de ces incidences dans les exercices, la transition énergétique et ses implications pour les forces armées, la sécurité environnementale et la résilience dans le domaine de l'eau, la prévoyance et l'analyse des risques, ainsi que les effets du changement climatique sur la sécurité alimentaire et la défense.

Chaque organisation a continué de participer à intervalles réguliers aux formations et ateliers organisés par l'autre sur ce sujet, en ce compris le stage de l'OTAN sur la problématique "changement climatique et sécurité", la formation sur la sécurité climatique donnée par le Collège européen de sécurité et de défense (CESD) et les réunions du réseau européen pour le climat et la défense.

### *Communication stratégique*

Les services de l'UE et l'OTAN ont régulièrement procédé à des échanges de vues dans ce domaine et ont coordonné leurs activités de communication publique propres, chacune s'attachant en outre à relayer celles de l'autre, notamment sur son site web. Les services compétents des deux organisations ont veillé à la cohérence de leurs travaux respectifs sur les menaces informationnelles et autres actes de manipulation de l'information de la part d'acteurs étrangers, en particulier dans le contexte de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, en s'intéressant à l'interopérabilité ainsi qu'à la catégorisation de ces actes et aux moyens de les contrer. C'est ainsi que l'OTAN et le SEAE ont organisé ensemble la toute première conférence des spécialistes de l'analyse des activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées par des acteurs étrangers, à laquelle ont pris part des experts des États membres de l'UE, des pays de l'OTAN, de partenaires et d'autres parties intéressées.

Les deux organisations ont continué de tirer parti des mécanismes et groupes en place, comme le système d'alerte rapide (SAR) géré par le SEAE et le Groupe de réponse rapide de l'OTAN (NRRG), et elles ont approfondi encore leur coopération au travers de réseaux clés, comme le mécanisme de réponse rapide du G7 (MRR).

Selon la pratique établie, les services de l'UE ont participé à la réunion annuelle de l'équipe spéciale de l'OTAN chargée de l'analyse de l'environnement informationnel (NIEATT). L'OTAN, de son côté, a pris part à la conférence annuelle du SEAE sur les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées par des acteurs étrangers, où elle a apporté un éclairage utile en sa qualité de partenaire de l'Ukraine.

## *CBRN*

L'OTAN et l'UE ont poursuivi leurs interactions au sujet des incidents CBRN (chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires) et du renforcement des capacités dans ce domaine, notamment par l'intermédiaire de leurs centres d'excellence respectifs.

### *Lutte contre le terrorisme*

Les deux organisations ont continué de coopérer dans ce domaine à un rythme soutenu, en s'appuyant sur leurs entretiens de travail annuels. La coopération a porté sur les synergies entre l'OTAN et l'Agence de l'UE pour la formation des services répressifs (CEPOL) dans le cadre de la formation à la répression du terrorisme, de la lutte contre les systèmes aériens sans pilote et du renforcement du dispositif antiterroriste dans certaines régions. Les deux organisations ont ainsi coopéré notamment dans le cadre de la lutte contre le terrorisme CBRN en Jordanie, de l'acheminement d'équipements pour la sûreté maritime en Mauritanie et de l'amélioration de la résilience des infrastructures critiques en Bosnie-Herzégovine. De plus, il y a eu des interactions entre leurs spécialistes de la lutte contre le terrorisme au sujet des Balkans occidentaux, du Sahel, de l'Iraq et de l'Ukraine.

## **Cybersécurité et cyberdéfense**

La coopération interservices sur le cyber a continué sur sa lancée, dans le cadre du dialogue structuré relatif à cette thématique. Au travers de réunions entre experts, de discussions fondées sur des scénarios et d'exercices, les deux organisations se sont intéressées à la résilience et la préparation dans le cyber, aux procédés que chacune emploie pour atténuer et contrer les cybermenaces et combattre ce phénomène, à leurs cadres stratégiques de cyberdéfense, à la gestion des crises cyber et au renforcement des capacités dans le domaine. Elles ont coordonné leurs réponses diplomatiques en cas d'actes de cybermalveillance, en particulier dans le cadre de leurs déclarations. De plus, elles ont exploité les synergies existant entre le Centre de coordination de l'UE en matière de cyberdéfense (EUCDCC) et le Centre OTAN intégré pour la cyberdéfense (NICC) et ont cherché à faire converger l'engagement en faveur de la cyberdéfense, côté OTAN, et le cyber-rapport (Cyber Census), côté UE. Leur coopération s'est aussi intensifiée dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur de l'UE en matière de cybersécurité, notamment au travers de la création de points de contact pour la coordination en cas de crise cyber.

Le service de cybersécurité pour les institutions, organes et organismes de l'Union (CERT-UE) et le Centre de cybersécurité de l'OTAN (NCSC) ont poursuivi leur intense coopération et ont ainsi continué d'échanger sur leurs bonnes pratiques et leurs outils, en tirant parti de l'arrangement technique sur la coopération en matière de cyberdéfense conclu entre eux.

Comme précédemment, chaque organisation a participé à des exercices de l'autre consacrés au cyber, dont l'exercice de simulation que le groupe horizontal "Questions cyber" du Conseil de l'UE a consacré à la cyberdiplomatie et les exercices Cyber Coalition et de gestion de crise de l'OTAN.

## **Capacités de défense**

Dans ce domaine, les deux organisations ont continué, dans les cas où les besoins se recoupaient, d'assurer la cohérence entre les résultats de leurs processus respectifs (plan de développement des capacités (PDC), processus des objectifs globaux (HLGP) et examen annuel coordonné en matière de défense (EACD), côté UE, processus de planification de défense (NDPP) et programme de partenariat individualisé (ITPP), côté OTAN), en tenant compte de la spécificité, des attributions et de la composition de chacune.

Grâce aux contacts étroits entre les services à tous les niveaux, notamment entre les états-majors,

chaque organisation a pu se tenir informée des travaux menés par l'autre pour remédier aux lacunes en matière de capacités critiques et renforcer les capacités nationales de défense. Comme par le passé, les services de l'UE ont été conviés par des Alliés à des consultations bilatérales et multilatérales dans le cadre de l'étape 5 (Examiner les résultats) du NDPP. Ils ont aussi été invités par certains Alliés à des consultations multilatérales dans le cadre de l'étape 3 (Répartir les besoins et fixer les objectifs). En outre, ils ont été conviés par les États membres de l'UE qui sont des partenaires de l'OTAN à assister à des réunions bilatérales et multilatérales dans le cadre de l'ITPP. Par ailleurs, plusieurs États membres de l'UE qui sont aussi membres ou partenaires de l'OTAN ont invité des représentants de cette dernière à participer à leurs réunions bilatérales dans le cadre de l'EACD.

En application du principe du réservoir unique de forces, les capacités développées par les membres des deux organisations, y compris celles s'inscrivant dans le cadre de projets multinationaux, continuent de pouvoir être utilisées pour des opérations de l'OTAN comme de l'UE, sous réserve d'une décision politique des pays.

Les deux organisations ont continué de veiller à la complémentarité et à la cohérence des projets multinationaux de développement capacitaire menés de part et d'autre (initiatives relevant de la feuille de route de l'UE pour la préparation de la défense à l'horizon 2030 et projets multinationaux à haute visibilité de l'OTAN, en particulier). Le renforcement des capacités de défense aérienne et antimissile et l'intensification de la production des munitions tactiquement décisives, pour tous les milieux d'opérations, demeurent une priorité pour les deux organisations. L'objectif des pays de l'Alliance et des États membres de l'UE est non seulement d'accroître les stocks de moyens existants et de mettre au point des capacités de nouvelle génération, mais aussi de pouvoir continuer d'aider l'Ukraine à se défendre face à l'agresseur russe.

Dans le domaine terrestre, les échanges interservices se sont poursuivis, notamment dans les enceintes compétentes de l'AED et de l'OTAN, avec pour objectif de favoriser la mise en commun d'informations et d'accroître la cohérence. Les discussions ont porté notamment sur les munitions de tir indirect et les munitions téléopérées, l'entraînement par simulation, les solutions de recharge électrique pour le matériel du combattant, la défense contre les menaces CBRN, les systèmes de lutte antidrones, et les initiatives de lutte contre les engins explosifs improvisés.

Dans le domaine maritime, les échanges interservices ont porté essentiellement sur les systèmes maritimes sans pilote et sur la normalisation. Des experts de l'AED ont pris part aux réunions du Groupe OTAN sur l'armement des forces navales (NNAG) et du Groupe capacitaire interarmées de l'OTAN sur les systèmes maritimes sans pilote (JCGMUS), tandis que des experts de l'OTAN ont été associés aux travaux du groupe de l'AED chargé de la planification capacitaire dans le domaine maritime et ont assisté à la deuxième conférence de la communauté d'intérêt sur les systèmes autonomes (ASCI).

Dans le domaine aérien, les services des deux organisations ont continué de se concerter régulièrement, notamment à l'occasion des réunions du Comité de l'AED pour l'aviation militaire dans le ciel unique européen et du Comité de l'aviation de l'OTAN. S'inscrivant dans une logique de cohérence et de transparence, ces interactions favorisent la complémentarité entre l'action de l'OTAN et celle de l'UE. Sur la question de la navigabilité militaire, le forum des autorités européennes de navigabilité militaire et le Groupe consultatif OTAN sur la navigabilité ont continué d'échanger des informations dans le cadre de leurs réunions respectives.

Travaillant en coordination étroite avec Eurocontrol, les deux organisations ont accompli des progrès notables dans le domaine de la mobilité aérienne militaire (alignement des concepts et procédures applicables aux aéronefs habités et aux aéronefs sans pilote dans le cadre d'opérations transfrontières) et concernant le développement de solutions de communication, de navigation et de surveillance résilientes (interopérabilité, perturbations des systèmes mondiaux de navigation par satellite et risques cyber ont été au menu des discussions). L'UE et l'OTAN ont aussi travaillé ensemble sur la gestion des

risques cyber dans le domaine de l'aviation, la navigation dans les environnements où sont déployés des moyens de guerre électromagnétique, et les initiatives de formation et de sensibilisation en la matière. Ces travaux ont permis de renforcer encore la cybersécurité et la résilience. La coopération et la coordination se sont également poursuivies en ce qui concerne les systèmes aériens sans pilote (UAS), sur les thématiques de l'intégration dans l'espace aérien, l'évaluation des risques opérationnels et l'autonomie. Les échanges fréquents ont permis à l'UE de mieux cerner les besoins opérationnels de l'OTAN, et à l'OTAN d'en savoir plus sur les projets d'investissement, de recherche et de développement capacitaire menés par l'UE. En outre, chaque organisation s'est fait représenter aux réunions du groupe d'experts des systèmes d'aéronef télépiloté (RPAS) de l'autre. Les drones et la lutte anti-UAS ont aussi fait l'objet de discussions régulières au niveau des services, notamment dans le contexte des travaux portant sur de nouvelles mesures de lutte contre les drones, côté OTAN, et du plan d'action relatif à la sûreté des drones et des systèmes antidrones, côté UE, ainsi que dans le cadre des coalitions capacitaires concernées de l'UE.

La coopération en la matière a donné des résultats concrets. Ainsi, les services de l'AED et de l'OTAN ont travaillé ensemble à l'élaboration d'une taxinomie, d'une ontologie et d'un lexique portant sur les systèmes autonomes. Ces travaux ont débouché sur la recommandation de normalisation OTAN (STANREC) n° 4887, relative aux systèmes autonomes de nouvelle génération, qui a été adoptée par 36 pays (États membres de l'UE et pays de l'OTAN). De plus, l'OTAN a établi et ratifié une version actualisée de l'accord de normalisation (STANAG) n° 4670, qui vient compléter le cadre de l'AED relatif à l'exploitation des UAS. L'UE comme l'OTAN distinguent ainsi trois catégories d'exploitation ("ouverte", "spécifique" et "certifiée").

### *Normes*

Les deux organisations ont continué de coopérer dans le domaine de la normalisation, une coopération qui est essentielle en ce qu'elle contribue à l'harmonisation des pratiques, aide à éviter les redondances et permet aux États membres de l'UE et aux pays de l'OTAN de se tenir au fait des travaux des uns et des autres, étant entendu que c'est l'OTAN qui pilote l'élaboration des normes militaires au travers de ses STANAG. La transparence et la coordination se sont encore accrues grâce aux contacts interservices et aux interactions entre le Comité OTAN de normalisation et le comité de la normalisation de défense européenne, à l'occasion de réunions de l'un ou de l'autre. Les services de l'OTAN et les groupes d'experts de l'AED se sont concertés pour assurer la concordance entre le système européen de référence des normes de défense (EDSTAR) et les STANAG. Par ailleurs, dans les appels à propositions annuels lancés au titre du Fonds européen de la défense (FED), il a été fait mention des STANAG non classifiés qui s'appliquaient le cas échéant, l'idée étant de garantir l'interopérabilité entre les produits et technologies mis au point de part et d'autre.

### *Espace*

Dans ce domaine également, les échanges entre l'UE et l'OTAN se sont approfondis, notamment dans le cadre du dialogue structuré sur l'espace, au travers des exposés que chaque organisation a faits devant l'autre, et grâce à la participation de chacune à des événements et exercices organisés par l'autre. Les discussions ont porté essentiellement sur les initiatives et programmes mis en place de part et d'autre ainsi que sur l'interopérabilité, la formation et l'entraînement, la promotion de comportements responsables dans l'espace, l'environnement spatial actuel et la coopération avec le secteur spatial commercial. En outre, des représentants de l'OTAN ont régulièrement fait le point sur l'évolution des capacités spatiales au forum de l'AED sur la défense spatiale.

### *Mobilité militaire*

La mobilité militaire demeure l'un des fleurons de la coopération UE-OTAN. Dans le cadre du dialogue structuré, les services des deux organisations ont fait le point sur les priorités communes et sur les chantiers respectifs (besoins militaires, infrastructures de transport, transport des marchandises

dangereuses, simplification des procédures douanières et autorisations de mouvements transfrontières, participation aux exercices, ou encore soutien du pays hôte).

Ils ont fréquemment été en contact dans le cadre de l'élaboration du train de mesures de l'UE sur la mobilité militaire, l'OTAN apportant son éclairage dans ce contexte, notamment en renseignant l'UE sur ses besoins. En outre, l'UE a consulté l'OTAN au moment d'établir sa liste des "points névralgiques".

Dans un souci de cohérence, et afin de favoriser les synergies, l'OTAN a participé aux réunions des comités de gestion des projets de l'AED portant sur les formalités douanières et sur les autorisations de mouvements transfrontières, tandis que l'AED a été associée à l'initiative d'importance critique de l'OTAN relative à l'informatisation des procédures douanières. Considérant la mobilité militaire comme un domaine capacitaire prioritaire, l'UE a mis sur pied un groupe de coordination en la matière, qui doit notamment contribuer à l'adoption d'une approche cohérente, commune aux deux organisations. Des représentants de l'OTAN ont participé à la toute première réunion de ce groupe. Ils ont également fait un exposé devant le groupe ad hoc sur la mobilité militaire et ont assisté à la réunion plénière du Comité économique et social européen consacrée à la question.

### **Industrie, innovation et recherche dans le domaine de la défense**

Les services des deux organisations ont continué de se concerter sur les questions d'ordre général liées à l'industrie de défense dans le cadre du dialogue structuré portant sur cette thématique. L'OTAN et l'UE ont ainsi pu se tenir mutuellement informées et échanger des bonnes pratiques. Il a été question notamment des capacités de production, des initiatives de coopération mises en place avec l'Ukraine dans les domaines de l'industrie de défense et de l'innovation, ainsi que de la version actualisée du plan d'action de l'OTAN sur la production pour la défense, du rapport OTAN sur le développement des capacités industrielles de défense et, côté UE, du plan "ReArm Europe", du train de mesures omnibus sur la préparation de la défense et du réexamen de la directive relative à la passation de marchés dans les domaines de la défense et de la sécurité à caractère sensible.

Les contacts entre hauts responsables se sont poursuivis à un rythme régulier et, selon la pratique établie, des représentants de l'OTAN ont fait des exposés devant le Comité directeur de l'AED, tandis que des intervenants de l'AED et de la Commission européenne se sont exprimés devant la Conférence des directeurs nationaux des armements de l'OTAN et son Bureau Production industrielle de défense. Au travers de ces interactions, chaque organisation a pu se tenir au courant des chantiers en cours dans l'autre (mise en œuvre de la feuille de route pour la préparation de la défense européenne, de l'instrument SAFE et du programme pour l'industrie européenne de la défense (EDIP), côté UE, et initiatives en matière de production de défense menées au titre du plan d'action actualisé sur la production pour la défense (DPAP) et de l'engagement en faveur d'un renforcement des capacités industrielles des pays de l'Alliance, côté OTAN).

Par ailleurs, la coopération sur la sécurité des chaînes d'approvisionnement s'est intensifiée. Les discussions entre l'OTAN, l'AED et la Commission européenne ont porté sur la constitution de stocks, le recyclage et la substitution des matières premières critiques, ainsi que sur la résolution des problèmes liés aux goulets d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement. Il a aussi été question de la mise en œuvre de la feuille de route de l'OTAN pour la sécurité des chaînes d'approvisionnement essentielles à la défense, des travaux de l'AED sur la sécurité de l'approvisionnement, du plan d'action RESourceEU et du règlement européen sur les matières premières critiques. À cet égard, en 2025, des représentants de l'OTAN ont communiqué des informations actualisées au cercle de projets sur les matières premières critiques mis en place par le forum d'incubation pour l'économie circulaire dans la défense européenne de l'AED.

Compte tenu de la nécessité de renforcer rapidement les capacités de production, les services de l'UE

et de l'OTAN ont cherché en priorité à dégager des synergies entre les initiatives mises en place de part et d'autre. En outre, des représentants de chaque organisation ont participé aux événements de l'autre consacrés à l'industrie de défense. La présidente de la Commission européenne a ainsi pris part au forum OTAN des industries de défense, tenu à La Haye, tandis que le directeur de l'AED et des représentants de la Commission européenne ont assisté au Forum OTAN-industrie, à Bucarest. La secrétaire générale adjointe de l'OTAN pour l'industrie de défense, l'innovation et l'armement a quant à elle pris part à la conférence annuelle de l'AED, et des représentants de l'OTAN étaient présents aux journées d'information sur le Fonds européen de la défense.

Il y a également eu des échanges entre l'OTAN et la Banque européenne d'investissement, qui ont porté essentiellement sur les moyens de faciliter l'accès au financement pour l'industrie de la défense.

### *Technologies émergentes et technologies de rupture*

Les contacts interservices se sont poursuivis dans le cadre du dialogue structuré. Ils ont permis aux deux organisations de se tenir mutuellement informées, de repérer les synergies et d'échanger sur les pratiques mises en place dans le cadre de leurs initiatives respectives. L'OTAN et l'UE, qui s'emploient toutes deux à intégrer les technologies émergentes et les technologies de rupture dans leurs capacités, ont axé leurs échanges sur l'intelligence artificielle (IA) et les technologies quantiques ainsi que sur l'innovation, en particulier dans le contexte de l'initiative BraveTech EU et du programme de coopération OTAN-Ukraine pour l'innovation, les technologies et l'ingénierie (UNITE – Brave NATO). En outre, les deux organisations ont eu des entretiens de travail sur l'IA, et chacune a participé à certaines activités de l'autre (travaux du réseau européen d'innovation en matière de défense, créé sous l'égide de l'AED, et réunions consacrées aux polygones d'innovation OTAN, notamment).

### *Recherche*

L'AED et l'Organisation OTAN pour la science et la technologie (STO) ont approfondi leur dialogue sur les grandes priorités scientifiques et technologiques: technologies émergentes et technologies de rupture, prévision des tendances technologiques, établissement de feuilles de route technologiques, préservation de la sécurité et de l'intégrité dans le domaine de la recherche, technologies quantiques, et considérations éthiques liées au développement et au déploiement de l'IA, notamment. Les services concernés de l'OTAN ont réaffirmé leur volonté d'épauler les groupes Capacités et Technologie de l'AED, et ceux de l'UE ont fait de même pour les groupes de travail de l'OTAN. Enfin, la STO et la Commission européenne ont travaillé ensemble sur la question de la sécurité dans le domaine de la recherche, l'objectif étant de favoriser une plus grande complémentarité entre les politiques adoptées de part et d'autre en la matière.

### **Coopération opérationnelle, y compris sur la sûreté maritime**

L'UE et l'OTAN ont eu des réunions de travail et ont chacune fait à l'autre des exposés sur la coopération opérationnelle, axés essentiellement sur celles de leurs opérations ou missions qui les concernent toutes les deux, en particulier la mission "État de droit" (EULEX) menée par l'UE au Kosovo et l'opération de la KFOR, ainsi que la mission OTAN en Iraq (NMI) et la mission de conseil que mène l'UE au profit de ce pays (EUAM). L'opération Althea, menée en Bosnie-Herzégovine dans le cadre des arrangements "Berlin plus", a été évoquée par le Comité militaire de l'OTAN et celui de l'UE, ainsi que par le Conseil de l'Atlantique Nord et le COPS à leur réunion conjointe formelle.

Le dialogue entre les deux états-majors a progressé, notamment au travers des exposés qu'ils ont faits l'un à l'autre, au sujet des opérations en cours, des forces d'intervention rapide (la capacité de déploiement rapide, côté UE, et la Force de réaction alliée, côté OTAN), ou encore de la lutte contre les menaces hybrides. La coopération s'est également renforcée au niveau le plus élevé: les chefs d'état-major de la défense (CEMD) de l'OTAN ont participé à certaines réunions des CEMD de l'UE, et inversement, en particulier lorsqu'était abordée la question de l'aide apportée à l'Ukraine. En novembre 2025 a eu lieu la 24<sup>e</sup> conférence semestrielle du directeur général de l'EMI (OTAN) et du

directeur général de l'EMUE. Le tableau de bord informel a encore été actualisé de sorte qu'il tienne compte de l'état d'avancement des travaux à l'aune des échéances et objectifs communs.

Par ailleurs, les deux organisations ont approfondi leur coopération dans le domaine de la sûreté maritime, notamment dans le cadre de leurs entretiens de travail annuels, de leurs exposés respectifs et de leur participation à des exercices et événements de l'autre. Les discussions ont porté sur les opérations navales de l'UE que sont IRINI, ASPIDES et ATALANTA et sur ses présences maritimes coordonnées, ainsi que sur les activités de l'OTAN, dont celles des forces navales permanentes, l'opération Sea Guardian, l'activité en mer Égée et les mesures de vigilance. Elles ont aussi porté sur la protection des infrastructures maritimes ou sous-marines critiques et sur ce qu'il convenait de faire face à la "flotte fantôme". À propos de cette flotte, l'UE a fait un exposé lors du tout premier symposium organisé par l'OTAN sur cette thématique et s'est fait représenter à la conférence annuelle du Centre OTAN d'entraînement aux opérations d'interdiction maritime.

Le 15<sup>e</sup> REPMUS (expérimentation et prototypage de robots s'appuyant sur l'exploitation de systèmes maritimes sans pilote), le plus vaste exercice au monde consacré à la mise à l'essai de drones maritimes, a été organisé conjointement par l'OTAN et l'AED, avec le concours des forces navales portugaises et la participation du SEAE et de la Commission européenne. Par ailleurs, l'OTAN a envoyé des observateurs assister à MARSEC 25, exercice de l'UE sur la sûreté maritime accueilli par les forces navales italiennes.

La coopération entre l'opération EUNAVFOR MED IRINI (forces navales de l'UE en Méditerranée) et le MARCOM (Commandement maritime allié de l'OTAN) s'est poursuivie au travers de SHADE MED (mécanisme d'appréciation commune de la situation et d'harmonisation des interventions en Méditerranée), et les deux ont notamment organisé ensemble la 6<sup>e</sup> conférence conjointe SHADE MED. De plus, les échanges informels entre les deux organisations ont permis de garantir la sécurité aérienne au cours de l'exercice de l'OTAN DYNAMIC MANTA 26.

Enfin, par son activité en mer Égée, l'OTAN a continué d'aider la Grèce, la Turquie et Frontex à lutter contre la migration irrégulière.

### Exercices

La coopération entre l'OTAN et l'UE a permis d'améliorer la compréhension mutuelle et l'état de préparation, en particulier dans le cadre de scénarios impliquant des menaces hybrides multidimensionnelles.

L'exécution du plan pour la conduite d'exercices parallèles et coordonnés (PACE) au cours de la période 2024-2025 ayant porté ses fruits, l'UE et l'OTAN ont renouvelé l'expérience pour 2026-2027, avec l'exercice EU Integrated Resolve 2026 (EU IR26) et l'exercice OTAN de gestion de crise 2027 (CMX27). Chaque organisation a associé les services de l'autre aux stades de planification de son exercice.

L'EMUE et l'EMI (OTAN) ont organisé trois ateliers interservices sur les exercices. De plus, le Centre de guerre interarmées (OTAN) a partagé la configuration multimilieu à 360 degrés avec l'EMUE, améliorant ainsi l'interopérabilité générale et l'état de préparation global pour les exercices.

En ce qui concerne les exercices militaires de l'OTAN, les services de l'UE ont pris part à STEADFAST DUEL 2025, à STEADFAST DETERRENCE et à STEADFAST DAGGER, et ils ont été conviés aux mêmes séries en 2026.

Les services de l'OTAN ont envoyé des observateurs assister à l'exercice de simulation organisé en novembre 2025 par le groupe horizontal du Conseil de l'UE sur le renforcement de la résilience et la lutte contre les menaces hybrides (HWP ERCHT).

## *Formations*

Comme précédemment, des formations théoriques et pratiques données à l'École de l'OTAN à Oberammergau, au Collège de défense de l'OTAN et au CESD ont été suivies par des membres du personnel de l'autre organisation.

## **Renforcement des capacités de défense et de sécurité**

Pour ce qui est des huit pays partenaires que sont la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, la Jordanie, l'Iraq, la Mauritanie, la République de Moldavie, la Tunisie et l'Ukraine, les deux organisations ont continué de se consulter et de se faire des exposés au sujet de la situation politique et en matière de sécurité dans ces pays ainsi que des mesures d'assistance prises en leur faveur. Ces consultations et exposés ont eu lieu tant entre les services établis à Bruxelles qu'entre les bureaux de liaison de l'OTAN et les délégations de l'UE.

L'assistance militaire en faveur de l'Ukraine a consisté essentiellement à aider le pays à produire des drones, des munitions et des moyens de défense aérienne, notamment au moyen de commandes et d'investissements. L'OTAN a facilité la fourniture à Kiev de systèmes de défense essentiels, acquis par les Alliés auprès des États-Unis via l'initiative PURL (liste des besoins priorisés de l'Ukraine). L'UE, de son côté, a continué d'apporter l'aide financière et militaire nécessaire à l'Ukraine, notamment au travers de l'octroi d'un prêt de 90 milliards d'euros. Par l'intermédiaire de son programme de formation et d'assistance à la sécurité en faveur de l'Ukraine (NSATU), l'OTAN a continué de coordonner les activités de formation et d'assistance réalisées au profit du pays en étroite coopération avec la mission d'assistance militaire de l'UE (EUMAM), principal prestataire de formations pour les forces armées ukrainiennes (ayant formé plus de 90 000 personnes). L'appui apporté aux réformes du secteur ukrainien de la sécurité et de la défense a fait l'objet d'une étroite coopération entre la délégation de l'UE à Kiev, la Représentation de l'OTAN auprès de l'Ukraine, l'EUMAM et la mission de conseil de l'UE sur la réforme du secteur de la sécurité civile en Ukraine (EUAM).

Le mécanisme que l'UE et l'OTAN ont mis en place pour leur coordination au sujet de l'Ukraine est demeuré essentiel en ce qu'il leur a permis de faire le point régulièrement sur les mesures prises par l'une et l'autre en faveur de ce pays, en ce qui concerne l'assistance militaire, la lutte contre les menaces hybrides, la cybersécurité et la cyberdéfense, les sanctions, la protection civile, la sécurité énergétique, ou encore l'accompagnement des vétérans. Par ailleurs, les services des deux organisations ont échangé à intervalles réguliers sur l'aide fournie à l'Ukraine au travers de la facilité européenne pour la paix (FEP) et de l'ensemble complet de mesures d'assistance (CAP) de l'OTAN.

Pour ce qui est du renforcement des capacités de la Bosnie-Herzégovine, de la Géorgie, de la Jordanie, de la Mauritanie, de la République de Moldavie et de la Tunisie, les échanges ont, cette fois encore, eu lieu principalement dans le cadre des entretiens de travail consacrés chaque année à cette thématique et ont porté notamment sur la résilience, la défense aérienne, la cybersécurité, la communication stratégique, la sûreté maritime et la sécurité des frontières, ainsi que sur la formation. Les deux organisations ont par ailleurs eu des échanges dans le but de coordonner et synchroniser les activités menées au titre du FEP, côté UE, et celles réalisées dans le cadre des paquets pour le renforcement des capacités de défense (DCB), côté OTAN.

Les Balkans occidentaux ont encore fait l'objet d'interactions régulières à tous les niveaux, notamment dans le cadre d'une visite conjointe dans la région des présidents des deux comités militaires. En outre, le représentant spécial de l'UE pour le dialogue Belgrade-Pristina a fait un exposé au Conseil de l'Atlantique Nord et a eu régulièrement des entretiens avec des représentants de l'OTAN. Sur le terrain, le personnel de l'opération Althea et celui de l'OTAN présent en Bosnie-Herzégovine ont continué de se coordonner étroitement, tout comme ceux de la KFOR et d'EULEX. De plus, les deux organisations ont continué de s'entretenir de l'aide apportée à la Bosnie-Herzégovine dans différents domaines, dont

## EEAS(2026) 636

la gestion de crise, la lutte contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées par des acteurs étrangers, ou encore la fourniture aux forces armées de matériel non létal.

En ce qui concerne la République de Moldavie, les services ont eu régulièrement des échanges sur la résilience, les menaces hybrides et la coordination des formations et de la livraison de matériel.

Pour ce qui est de la Géorgie, l'OTAN et l'UE ont continué de dialoguer à intervalles réguliers, entre autres au sujet des implications de la situation politique sur leurs opérations et projets respectifs. Par ailleurs, le tout nouveau représentant spécial du secrétaire général de l'OTAN pour le Caucase et l'Asie centrale s'est entretenu avec ses homologues de l'UE de différents sujets qui concernent toute cette région.

Les services ont également eu des interactions plus poussées sur le voisinage méridional et ont ainsi continué d'échanger des informations, notamment dans le cadre d'exposés et à l'occasion de conférences internationales, mais aussi d'entretiens entre le représentant spécial du secrétaire général de l'OTAN pour le voisinage méridional et ses homologues de l'UE.

Enfin, concernant l'Iraq, la NMI (OTAN) et la mission de conseil de l'UE (EUAM) ont continué de se concerter étroitement, notamment dans le cadre des mécanismes de coordination internationaux.

\*\*\*\*

L'UE et l'OTAN ayant 23 membres communs et des rôles qui se veulent complémentaires, leur partenariat stratégique demeure un maillon indispensable du dispositif de dissuasion et de défense euro-atlantique. Compte tenu des menaces qui pèsent actuellement sur la paix et la stabilité internationales et des défis qui en découlent, et forts du soutien durable de l'ensemble des pays de l'Alliance et des États membres de l'UE, les services des deux organisations continueront de renforcer et de développer leur coopération, qui s'exerce au bénéfice de l'une comme de l'autre.

---